

LE VISIONNAIRE

HEBDOMADAIRE NIGERIE N D'INFORMATION GENERALE N° 55 du 24 FEVRIER 2009 - Prix 300 FCFA

LE TANDEM SEYNI/ALBADÉ AUX COMMANDE DU MNSD NASSARA LE HOLD-UP DU SIÈCLE



Seini Oumarou, nouveau président du MNSD NASSARA)

Le samedi 21 février 2009, comme prévu par la réunion du Bureau Politique National du Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD NASSARA), aile Seyni Oumarou tenue le 11 janvier dernier à l'immeuble EX ONAREM, le Congrès du plus grand parti politique du Niger a bel et bien eu lieu et au lieu programmé à savoir dans la prestigieuse capitale du Damagaram. Il n'y a pas eu de surprise. Il s'agissait de débarquer le Président du MNSD NASSARA, Hama Amadou de son perchoir.



Hama Amadou ancien président du MNSD NASSARA



Albadé Abouba
Nouveau Secrétaire Général du MNSD NASSARA

SOMMAIRE

BROUILLE ENTRE L'EXÉCUTIF ET LE LÉGISLATIF À PROPOS DES AVANTAGES DES DÉPUTÉS

TANDJA VA-T-IL DISSOUDRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ?

30ÈME ÉDITION DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE LUTTE TRADITIONNELLE

TAHOUA S'APPRÊTE À ACCUEILLIR L'ÉVÉNEMENT

GRÈVES À RÉPÉTITION DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

L'ANNÉE SCOLAIRE SÉRIEUSEMENT PERTURBÉE

FORTINUM GROUPE S.A. ORGANISE POUR UNE PREMIERE UN COLLOQUE



THEME : LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES & L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Sous la Présidence de Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation
Le Co-Parrainage de Monsieur le Ministre de la Compétitivité et de la Lutte contre la Vie chère
et la Participation de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du NIGER

DATE : DU 11 AU 13 MARS 2009 AU GRAND HOTEL DU NIGER

Village de la Pouspoula N°083
BP 171 Niamey - NIGER
Tél : +227 22 36 36 80 / Fax : +227 22 75 47 31
E-mail : fortinum@fortinum.com
www.fortinum.com



INTERVIEW
du Président
FORTINUM
GROUP SA

Grèves à répétition des enseignants contractuels

L'année scolaire sérieusement perturbée

Après une année scolaire (2007-2008) d'accalmie saluée par tous les partenaires de l'éducation au Niger, voilà la nouvelle en cours (2008-2009) fortement perturbée. En effet depuis le retour des congés de Noël, il ne se passe pas une semaine sans que les contractuels de l'éducation ne déposent la craie pour au moins quarante huit (48) heures. Et le mouvement semble se durcir davantage. Depuis le mardi 17 février dernier, les contractuels de l'éducation observent une grève d'une semaine qui prendra fin le mardi 24 février prochain. Pour le Coordonnateur de la Coordination Nationale des Contractuels de l'Éducation (CNCE), Mounkaïla Halidou, pas question de suspendre cette grève en dépit de l'ouverture des négociations. Selon lui, il ne s'agit pas d'une nouvelle plate forme revendicative à satisfaire. Les contractuels de l'éducation ne demandent ni plus ni moins que le respect des engagements pris par le Gouvernement dans le dernier protocole d'accord qu'il a signé avec la CNCE devant des nombreux partenaires. C'est, entre autres, le recrutement de tous les contractuels ayant cumulé au moins quatre (4) ans de contrat à la Fonction Publique sans passer par le concours, l'octroi des primes et avantages aux contractuels conformément aux dispositions du nouveau statut général de la Fonction Publique. Le point qui semble difficile à régler est celui relatif au recrutement des enseignants contrac-

tuels à la Fonction Publique. Alors que le Gouvernement propose un peu plus de 2000 enseignants à recruter à la Fonction Publique au cours de cette année 2009, selon certaines sources, quelques 15000 contractuels rempliraient les critères de quatre (4) de contrat et plus sans discontinuité. Toutefois les bons officiers ne désarment pas et espèrent arriver à concilier les positions de la CNCE et du Gouvernement pour le retour de la sérénité au sein de l'École Nigérienne. Au nombre de ceux-ci, l'Observatoire des Partenaires de l'École Nigérienne (OPEN) de Mahamadou Elhadji Amadou, l'Association des Parents d'Elèves et Etudiants, le ROSEN de Abdou Maman Lokoko.

Rappelons que les contractuels représentent plus de 80% du corps enseignant au Niger. Ils sont répartis dans trois (3) syndicats : le Syndicat National des Contractuels de l'Enseignement Secondaire (SYNACES), le Syndicat National des Contractuels de l'Éducation de Base (SYNACEB) et l'Union National des Contractuels de l'Enseignement Professionnel et Technique (UNACEPT). Ces trois structures se sont regroupées pour constituer la Coordination Nationale des Contractuels de l'Éducation (CNCE). Le SYNACES, le SYNACEB et l'UNACEPT sont tous affiliés à la Confédération Nationale des Travailleurs (CNT). Ils sont également membres de l'OPEN.

A.S

Lettre du ROTAB au Président de l'Assemblée Nationale

Objet : Rappel requête pour la mise en place d'une Commission

D'enquête parlementaire sur le contrat d'exploitation Pétrolière du bloc AGADEM accordé à la CNPC

Excellence Monsieur le président de l'Assemblée Nationale,

Nous sollicitons de votre part la mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire pour faire toute la lumière sur le processus ayant abouti à l'octroi du bloc pétrolier d'Agadem à la société chinoise (CNPC) en rappel à la lettre N°161/BN/ROTAB/2008 adressée à votre Institution.

En effet, le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) s'était réuni le 26 juillet 2008, en Assemblée Générale ordinaire, à Niamey, pour examiner la situation des industries extractives au Niger, et plus particulièrement le contrat d'exploitation pétrolière signé entre le gouvernement et la China National Oil and Gaz Development and Exploration Corporation (CNPC).

A l'issue de cette rencontre, le ROTAB a dénoncé et condamné l'opacité qui a entouré la signature dudit contrat et l'exclusion dont ont été victimes les techniciens du ministère des Mines et de l'Énergie dans le processus, au profit d'autres personnes ressources extérieures. Il a aussi dénoncé l'opacité qui entoure la gestion des 127 milliards de francs annoncés à la signature devenus 123 milliards accordés comme bonus de signature par les Chinois, avant de faire une

série de propositions, visant à garantir la transparence dans la gestion des nos ressources naturelles mais également la préservation de l'environnement.

Ils nous ont plu ici de rappeler que dans le cas du bloc d'Agadem aucune étude sur les impacts environnementaux n'a été menée (avant la pose de la 1^{ère} pierre de la raffinerie de Zinder) au mépris des dispositions légales en la matière.

Le Niger ayant librement adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), il nous paraît opportun de souligner le rôle combien important de la représentation nationale dans la mise en œuvre et le suivi de cette initiative.

Connaissant le grand intérêt que votre auguste Institution accorde à la bonne gouvernance de manière générale et à la transparence dans le domaine des industries extractives plus particulièrement, nous osons espérer que vous donneriez une suite favorable à notre requête en témoignage de l'enquête diligentée par l'Assemblée Nationale sur l'exploitation de l'Or de Samira et toute les questions d'actualités adressée à la dernière session par le député Nomaï Djiaka au Ministre des Mines et de l'Énergie que nous félicitons et encourageons au passage.

Veillez recevoir, Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, l'expression de notre profonde considération.

Le Coordonnateur National

IDRISSA ALI

DECLARATION DU BEN-CNT

Le Bureau Exécutif National de la Confédération Nigérienne du Travail (CNT), réuni ce jour, 14 février 2009, à l'effet d'examiner la situation qui prévaut dans plusieurs secteurs d'activités de notre pays, fait la déclaration suivante :

- Considérant, le refus manifeste de la Direction Générale de la NIGELEC d'obtempérer aux différentes instructions du Gouvernement ;

Considérant, l'arrêt N°08-190/S du 24 juillet 2008 de la Cour Suprême, relatif à l'annulation du licenciement et la réhabilitation du camarade Secrétaire Général du SYNTRAVE ;

- Considérant, l'arrêt N°08-244/S du 11 décembre 2008, relatif aux violations des textes réglementaires du travail par la Direction Générale de la NIGELEC ;

- Considérant, les conclusions du Bureau International du Travail de février 2006, relatif aux violations des conventions internationales 87,98 et 135 de l'OIT par la Direction Générale de la NIGELEC et les instructions données au Gouvernement du Niger pour que les affectations des membres du BEN/SYNTRAVE soient rapidement redressées ;

- Considérant, la grave crise qui secoue le monde de la culture Nigérienne en général et la musique moderne Nigérienne en particulier ;

- Considérant, la nécessité absolue de créer les meilleures conditions pour un développement harmonieux de notre culture ;

- Considérant, la misère dans laquelle végètent les musiciens Nigériens ;

- Considérant, les différents protocoles d'accords CNCE et le Gouvernement, relatif aux travailleurs salariaux ;

- Considérant, la précarité dans laquelle se trouvent les 80% des enseignants de notre pays ;

- Considérant, l'incertitude qui plane sur l'année scolaire 2008-2009 dans les établissements publics ;

- Considérant, les multiples sacrifices déjà fait par les braves et patriotes contractuels de l'éducation ;

Le Bureau Exécutif National de la CNT dénonce avec la dernière énergie, le comportement laxiste du Gouvernement dans le traitement des dossiers de la NIGELEC, des musiciens et des contractuels de l'éducation ;

Le BEN-CNT, s'insurge contre :

. La violation des textes réglementaires par les responsables de la NIGELEC et l'affectation des treize (13) membres du BEN/SYNTRAVE ;

. Le favoritisme dans la gestion des affaires au Ministère de la Cul-

ture ;

. La discrimination dans le traitement des salaires des enseignants ;

. L'exploitation injuste et honteuse des enseignants contractuels de l'éducation ;

Exige du Gouvernement :

1. Le respect et l'application des arrêts de la Cour Suprême à la NIGELEC ;

2. Le retour au siège du SYNTRAVE de tous ses membres arbitrairement affectés à l'intérieur du pays ;

3. Le respect par le Gouvernement du protocole d'accord CNCE-Gouvernement du 1er mai 2008 à savoir :

. La mise en application des dispositions pertinentes contenues dans le Statut Général de la Fonction Publique et qui octroient des indemnités, primes et autres avantages liés à la fonction ;

. Le recrutement de tous les enseignants contractuels de l'éducation qui ont plus de quatre (4) années de services effectif ;

. L'octroi des prestations familiales à tous les enseignants contractuels ;

4. L'indexation des pécules des enseignants contractuels de l'éducation au taux UEMOA ;

5. L'ouverture immédiate des négociations entre les musiciens et le Ministère de la Culture en vue de parvenir à un règlement définitif du dossier.

Interpelle l'opinion nationale et internationale sur :

a. Le mépris qu'affiche la Direction Générale de la NIGELEC aux décisions de justice de notre pays ;

b. Le risque d'une nouvelle année blanche pour les enfants des pauvres ;

c. L'abandon de notre chère culture par ceux là mêmes qui ont pour mission de la promouvoir.

Le BEN/CNT, lance un vibrant appel aux autorités politiques, administratives et judiciaires de notre pays pour :

1. Mettre fin aux violations quotidiennes des lois de la République à la NIGELEC ;

2. Eviter aux enfants des plus démunis une autre année blanche ;

3. Sauver notre chère culture de son naufrage.

Et enfin le BEN/CNT demande aux militantes et militants de se tenir prêts pour les éventuels mots d'ordre qui seront donnés.

Vive la CSI

Vive la CNT

Vive la solidarité syndicale.

TANDEM SEYNI/ALBADÉ AUX COMMANDE DU MNSD NASSARA

Le hold-up du siècle

Le samedi 21 février 2009, comme prévu par la réunion du Bureau Politique National du Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD NASSARA), aile Seyni Oumarou tenue le 11 janvier dernier à l'immeuble EX ONAREM, le Congrès du plus grand parti politique du Niger a bel et bien eu lieu et au lieu programmé à savoir dans la prestigieuse capitale du Damagaram. Il n'y a pas eu de surprise. Il s'agissait de débarquer le Président du MNSD NASSARA, Hama Amadou de son perchoir.



Et désormais c'est fait, du moins pour une partie des militants MNSD NASSARA, c'est le tandem Seyni Oumarou/ Albadé Abouba qui trône aux commandes du parti. On connaît toutes les péripéties qui ont conduit à ce changement de direction. Tout d'abord, il y a eu la motion de censure qui a déposé le Gouvernement de Hama Amadou le 31 Mai 2007. Si pour l'opposition dépositaire de la motion de censure à l'époque, l'acte était légitime et s'inscrivait dans l'ordre normal de son rôle, il s'agissait de mettre fin à la mal gouvernance, pour la majorité au pouvoir qui a voté également en faveur de cette motion de censure, le geste était cynique dans la mesure où pendant les sept et demi de règne de Hama Amadou, elle était complice des tous les faits et errements de la gouvernance. Puisque le vin est tiré, il faut le boire. Hama Amadou et le MNSD NASSARA vont réussir néanmoins à imposer le nouveau Premier Ministre, en la personne de Seyni Oumarou, Ministre d'Etat du gouvernement sortant, président de la section MNSD de Tillabéry (le plus grand fief du parti), très proche de Hama Amadou à l'époque. On pensait que le mal allait s'arrêter là pour le Président du MNSD, le supposé dauphin du Président de la République, Mamadou Tandja. Malheureusement pour lui, il connaîtra d'autres déboires et non des moindres comme l'affaire dite de l'incendie de la voiture de Moussa Keita et finalement celle du détournement du fonds d'aide à la presse 2001. Sur cette

dernière affaire aussi, Hama Amadou, Président de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la République (AFD/R), l'alliance des partis de la majorité au pouvoir, va se retrouver en face de cette même majorité suite à la demande de sa mise en accusation, demande introduite par le gouvernement de son bras droit, Seyni Oumarou. Cette fois, non plus Hama Amadou n'a pas échappé à la machine infernale décidée de le broyer. Les députés votent à l'unanimité sa mise en accusation et c'est ainsi que le leader charismatique du MNSD se retrouve à la Prison de Haute Sécurité de Koutoukalé. Il l'avait dit avant sa mise en accusation que l'objectif visé était de l'empêcher par tous les moyens de se présenter aux élections de 2009. Que de l'affaiblir politiquement, son isolement à Koutoukalé va le ra-



gaillardir davantage. Du fond de sa "tour", Hama Amadou a continué à donner du fil à retordre à ses adversaires internes. De toutes les sections MNSD du Niger, des voix se sont élevées pour fustiger l'acharnement contre leur leader et lui apporter tout leur soutien.

A présent qu'est-ce qui va se passer ? Autrement dit avec la nouvelle direction du parti dans les mains du tandem Seyni Oumarou/Albadé Abouba, qu'est-ce qui va se passer ? Pour l'instant, ils sont nombreux les militants du MNSD qui refusent de faire allégeance aux nouveaux maîtres, ne reconnaissant que la légitimité et la légalité du tandem Hama Amadou/Sala Habi. Combien de temps durera cette résistance ? Les partisans de Hama Amadou vont-ils



quitter le parti qu'ils ont bâti avec tant de sacrifices pour aller créer un autre ? Vont-ils y rester au risque de se voir éjecter par les nouveaux maîtres ? Ce sont là autant de questions que se posent les observateurs de la scène politique nigérienne. Une chose est au moins sûr, le MNSD NASSARA ne sera jamais plus comme avant c'est-à-dire le premier parti politique du Niger. Que retiendra l'histoire du MNSD NASSARA ? Qu'au soir du 21 février 2009, le plus grand parti politique du Niger a changé de direction. Et après ? Après, c'est pour dire que c'en est fini pour l'hégémonie du MNSD NASSARA sur l'échiquier politique nationale. Où est la victoire dans tout cela ?

Salifou Soumaïla Abdoukarim

Déclaration des partisans de Hama Amadou au Congrès Extraordinaire du 21 février 2009 à Zinder

Par lettre en date du 06 février 2009, le Sieur Seïni Oumarou convoquait un Congrès Extraordinaire, en violation flagrante des textes du parti.

Conscients de la mise en œuvre implacable d'un processus visant à s'accaparer du parti, nous avons tenu à participer massivement aux travaux de ce Congrès malgré toutes les irrégularités relevées dans sa préparation tant dans le fond que dans la forme.

Surpris de cette décision, le Premier ministre Seïni Oumarou a déployé abusivement tous les moyens dissuasifs que lui offre le pouvoir d'Etat pour empêcher la participation des délégués non acquis à leur cause.

C'est ainsi que :

- Plusieurs bus ont été bloqués dès Maradi ;

- Tout militant portant tee-shirt ou pagne frappé à l'effigie du Président Hama Amadou est systématiquement arrêté et conduit au commissariat ; le cas du Camarade Oumarou Dogari qui a passé (3 heures) au commissariat est illustratif.

Les bus et voitures portant les portraits du Président Hama Amadou sont arbitrairement bloqués et les pièces retirées.

Cette persécution a atteint son paroxysme avec la distribution des mandats.

En effet, tous les délégués de Niamey, Tillabéry, Tahoua, la majorité des délégués de Diffa, Maradi, Zinder et Dosso ont été privés de badges, donc interdits d'accès à la salle du Congrès.

Par ce refus du débat démocratique au sein de notre parti, Seïni Oumarou vient de prouver une fois de plus qu'il reste et demeure le fossoyeur de l'unité et la cohésion de notre grand parti et au-delà des acquis démocratiques.

L'entêtement de clan Seïni Oumarou à s'accaparer de la Présidence du parti constitue un Hold-up inédit, et traduit son amnésie quant à la capacité historique de résistance des militants du MNSD Nassara face aux dictateurs et imposteurs de tout acabit.

Grisé par le pouvoir, le Premier Ministre Seïni Oumarou est devenu

un être haineux, intolérant et vindicatif ; comme l'atteste son discours d'ouverture du Congrès et son intervention à la tribune de l'Assemblée Nationale relativement à l'exercice d'une prérogative constitutionnelle par les députés.

Face à ce péril grave et sans précédent, Mr Seïni Oumarou et ses complices seront tenus responsables de la déconfiture de notre parti et de l'instabilité éventuelle des institutions de la République.

Nous convions donc tous les membres statutaires de ce Congrès, épris de justice et d'équité de décider de la conduite à tenir face à la dérive totalitaire de ces despotes.

En tout état de cause, nous, partisans de Hama Amadou au Congrès Extraordinaire de Zinder, rejetons toutes les décisions qui y seront issues et condamnons la tentative de putsch perpétré :

Ainsi, le tandem Hama Amadou - Sala Habi reste et demeure les seuls dirigeants légitimes du MNSD Nassara.

Fait à Zinder, le 21 février 2009

Tandja va-t-il dissoudre l'Assemblée Nationale ?

Le Président de la République, Mamadou Tandja va-t-il promulguer la nouvelle loi portant avantages des députés ? Pour la société civile, il ne doit pas le faire. En effet, la semaine dernière, cette même société civile nigérienne aux facettes variées a franchi une seconde étape afin de constituer un rempart contrecarrer ce qu'elle a qualifié de " gangstérisme des députés ".



L'allusion est faite ici aux avantages faramineux que se sont octroyés les députés, leur refus de se conformer à l'arrêt de la Cour Constitutionnelle, leur refus de rembourser les avantages perçus aux moyens des délibérations jugées illégales et récemment leur entêtement à vouloir conserver leurs avantages par

l'adoption d'une loi lors de la 2ème session extraordinaire au titre de l'année 2009. L'allusion est également faite à leur refus de lever l'immunité parlementaire de trois (3) de leurs collègues impliqués dans le scandale politico financier MEBA qui continue encore à défrayer la chronique. Ce n'est pas que la société civile qui en veut aux députés. Appa-

remment, le Gouvernement n'est pas aussi content de l'Assemblée Nationale. Lui en voudra-t-elle de n'avoir pas satisfait à sa demande de levée de l'immunité parlementaire de trois (3) députés ? On se souvient des propos à chaud du Commissaire du Gouvernement, Madou Kelzou au sortir de la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée Nationale au titre de l'année 2009 que le Gouvernement prend acte du rejet de sa demande de levée de l'immunité parlementaire de trois (3) députés et qu'il en tirera toutes les conséquences. Simple coïncidence ou suite logique de ces propos, le Gouvernement a donné un avis défavorable à la toute nouvelle loi portant avantages aux députés. Cette divergence traduit plus ou moins une brouille entre l'exécutif et le législatif et conforte la thèse de l'éventualité de la dissolution très prochaine de l'Assemblée Nationale par le Président de la République, Mamadou Tandja. Outre le Gouvernement, le Président, Premier magistrat du pays lui-même ne serait pas content de l'attitude de

l'Assemblée Nationale relativement au rejet de la levée de l'immunité parlementaire des trois (3) députés qui vient ainsi contrecarrer son engagement à intensifier " l'opération mains propres ". Comme on peut le constater, il y a des arguments en faveur d'une éventuelle dissolution de l'Assemblée Nationale. Néanmoins, à moins d'une année de la fin du deuxième et dernier mandat du Président de la République, Mamadou Tandja et de la fin du mandat des députés, la dissolution de l'Assemblée Nationale peut présenter des risques d'une instabilité politique. Si donc, le Président de la République décide de ne pas faire usage de sa précieuse prérogative constitutionnelle, ce qu'il aura peut-être perçu tout le risque d'implosion qui peut se cacher derrière la dissolution de l'Assemblée Nationale. Pour vu que les représentants du peuple ne lui donnent un autre prétexte.

Salifou Soumaïla Abdoulkarim

Crise énergétique en Afrique

La fin des affres n'est pas pour demain

L'année 2009 risque de connaître les mêmes graves crises énergétiques que la précédente, une année qui n'a pas du tout été rose en terme de fourniture d'électricité au Niger comme partout ailleurs sur le continent. Aujourd'hui encore on signale que dans beaucoup de pays africains, la situation énergétique n'est pas au beau fixe, d'où un regain de pessimisme.

Comment ne pas être pessimiste quand on sait que, les mêmes causes qui ont produit les mêmes effets en 2008, n'ont pas été circonscrites en l'état. De Inga en RD-Congo en passant par l'Afrique du Sud, au Nigeria, Sénégal et au Niger pour ne citer que ces pays, les activités de développement risquent de fonctionner au ralenti en raison de cette crise énergétique.

Pour parler du cas de Niger, beaucoup se souviennent encore des affres de la crise énergétique endurées ça et là. Même si aucune étude statistique n'a été faite de façon formelle pour évaluer les énormes manques à gagner enregistrés dans beaucoup de secteurs d'activités, le constat qui se dégage c'est que le Niger est l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest qui a été durement frappé par ce phénomène. Cela a d'ailleurs provoqué

un grand tolet, dans les milieux de la société civile comme dans les milieux politiques où l'on n'avait pas tari de commentaires pour déplorer une situation non encore circonscrite. Il faut rappeler qu'au temps fort de cette crise énergétique, les pouvoirs publics qui avaient compris que ce mal qui gangrène l'Afrique relève du domaine de la souveraineté de l'Etat, étaient amenés à avaliser une vingtaine de milliards de nos francs à la principale société d'électricité, la NIGELEC, dans l'espoir que celle-ci trouvera un bailleur de fonds qui acceptera de financer les projets de renforcement de ses capacités d'approvisionnement. Depuis lors, la Société nigérienne d'électricité se démène pour trouver un partenaire financier qui soutiendra son projet. Toutefois, il semble que les choses ont positivement évolué et bientôt la Nigelec disposera des moyens nécessaires pour le financement de ce projet.

Autre problème non négligeable c'est que son principal pourvoyeur d'électricité, le Nigeria est arrivé à un stade où il ne plus fournir au Niger les mêmes quantités qu'il lui garantissait depuis plusieurs décennies et ce pour deux raisons : D'abord parce que le barrage de Kainji, à partir duquel le Niger s'approvisionne, connaît de plus en plus des sérieux problèmes d'alimentation en eau, mais aussi du fait que la demande en élec-

tricité au Niger pareillement au Nigeria a beaucoup évolué. Depuis l'année dernière, c'est à ces deux situations que les deux pays sont confrontés. Donc, comme on peut le constater, aucune autre alternative de grande portée n'a visiblement pas été prise au niveau régional pour venir à bout des affres de cette crise énergétique, en témoigne d'ailleurs les débuts de délestages que les populations ont dû constater de part et d'autre, à la veille de la canicule qui s'annonce forte.

Déjà, la NIGELEC, à travers des communiqués, tout en s'excusant sur les désagréments constatés ces derniers jours, explique que c'est en raison des travaux d'extension pour faire face à la haute consommation de la période de chaleur que ces perturbations interviennent. Une situation, rassure-t-on qui ne durera pas longtemps.

Mais en attendant la question que beaucoup se pose aujourd'hui c'est de savoir à quand la fin de la crise énergétique ? Voilà une interrogation somme toute légitime qui perturbe le sommeil des pouvoirs publics dans beaucoup de pays en Afrique, mais dont on doute fort, si des solutions sont en train d'être prises, alors même que ça urge. On ne le dira jamais assez, malgré les potentialités énergétiques dont jouit beaucoup des pays africains, le continent est

encore à la croisée de chemin en matière d'autosuffisance énergétique. Il est vrai qu'au niveau de l'espace commun, les différents Etats ont un projet porteur qui vise à circonscire la crise énergétique en Afrique de l'Ouest. Mais l'heure est assez grave qu'on ne puisse plus se cantonner à un tel projet, qui tarde à être mis à exécution. Cela revient à dire que les plus hautes autorités du Niger, n'ont aucune autre alternative en dehors de celle qui consiste à accélérer les travaux des grands projets énergétiques annoncés de plus bel. S'il est vrai que leur volonté à en découdre avec ce phénomène qui torpille dangereusement notre souveraineté est réelle, ces autorités au sommet desquelles se trouve le chef de l'Etat n'ont qu'un seul choix à faire : investir dans ce secteur d'électricité sans tendre les mains à un quelconque partenaire financier, pour non seulement renforcer de manière pérenne les capacités de la seule et unique société pourvoyeuse d'électricité, mais aussi le président Tandja doit accélérer le projet d'exploitation de charbon de Salkadalma. C'est un peu comme cela qu'on arrivera à circonscire les affres de cette grave crise énergétique, à l'heure de grands chantiers de développement.

Lamine SOULEYMANE

Article paru dans

La Roue de l'Histoire

DECLARATION COMMUNE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE NIGÉRIENNE

" Profondément attachés à l'Unité Nationale, à la Démocratie, à la forme républicaine de l'Etat, aux valeurs de l'Etat de droit ;

"Résolus à exercer le contrôle citoyen de l'action publique, à lutter contre la mal gouvernance, la corruption et l'impunité ainsi qu'à œuvrer pour la transparence, l'équité, la justice sociale et l'égalité de tous devant la loi ;

"Au regard du refus manifeste des députés d'obtempérer à l'Arrêt N° 001/CC/MC de la Cour Constitutionnelle en date du 13 juin 2008 et de la violation subséquente des dispositions de l'article 115 de la Constitution ;

"Relevant le refus de l'Assemblée Nationale de lever l'immunité parlementaire et d'autoriser la poursuite judiciaire des trois députés cités dans l'affaire "MEBA" pour laquelle le même parlement a mis en accusation deux ministres et voté la motion de censure contre le Gouvernement de Hama Amadou ;

"Notant la situation générale de mal vivre collectif caractérisé par la flambée des prix de produits de première nécessité, la dégradation de l'école et de la santé publiques, la détérioration du pouvoir d'achat des ménages nigériens, le chômage endémique des jeunes et l'approfondissement de la pauvreté ;

" Considérant la " légalisation " de la forfaiture et de l'illicite à l'occasion de la seconde session extraordinaire voulue et convoquée par les députés ;

" Considérant au demeurant la nécessité de préserver et de renforcer le cadre et les acquis démocratiques ;

"Convaincus de la nécessité et de l'urgence d'un sursaut général face aux défis que nous impose la situation en cours dans notre pays ;

Nous, Convergence Citoyenne, Front Uni pour la Sauvegarde des Acquis Démocratiques et Mouvement Citoyen pour la Paix, la Démocratie et la République,

1. Condamnons, avec force, les violations répétées de la Constitution par les députés qui ont délibérément choisi de refuser d'obtempérer à l'arrêt de la Cour Constitutionnelle en continuant à se faire payer leurs indemnités et avantages sur la base des délibérations anticonstitutionnelles et en adoptant une loi de régularisation lors de la dernière session extraordinaire nonobstant l'avis défavorable du Gouvernement;

2.Exigeons le remboursement intégral de toutes les indemnités indûment perçues à ce jour par tous les députés sans préjudice des poursuites judiciaires appropriées;

3.Demandons au Président de la République, Chef de l'Etat, d'user de ses prérogatives de garant du respect de la Constitution et du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et la continuité de l'Etat pour ne pas promulguer la nouvelle loi portant indemnités et avantages des députés et saisir la Cour Constitutionnelle à l'effet de statuer sur la violation

de l'article 115 de la Constitution par les députés;

4.Déplorons et condamnons le refus de lever l'immunité parlementaire et d'autoriser la poursuite judiciaire des trois députés cités dans le cadre de l'affaire "MEBA";

5.Exigeons un audit indépendant des comptes de l'Assemblée Nationale de 2000 à nos jours afin de situer toutes les responsabilités dans la mauvaise gestion au niveau de cette institution ainsi que l'audit général de toutes les autres institutions de la République, de tous les services publics et les démembrements de l'Etat (Collectivités territoriales, EPA, EPIC, Programmes, Offices et Entreprises Publiques) ;

6.Exigeons la prise en compte du niveau d'instruction et de l'enquête de moralité dans les critères d'éligibilité des députés nationaux ainsi que l'institution du serment confessionnel avant leur entrée en fonction officielle ;

7. Demandons au Président de la République et au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour doter la Cour des Comptes des moyens humains et matériels nécessaires lui permettant d'accomplir pleinement sa mission ;

8.Demandons avec insistance au Président de la République et au Gouvernement d'utiliser les 2 milliards dégagés du budget corrigé de l'Assemblée Nationale pour régler les revendications sociales ;

9.Demandons au Président de la République et au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour élaborer et mettre en application un plan de lutte contre la vie chère pour alléger les souffrances des populations meurtries par les vicissitudes de la vie quotidienne ;

10. Appelons toutes les citoyennes et tous les citoyens à se mobiliser pour participer massivement à la Marche suivie de meeting que nous organisons, le jeudi 26 février 2009 pour appuyer les justes et légitimes revendications citées plus haut et prendre ainsi l'opinion nationale et internationale à témoin de notre engagement résolu à lutter pour la préservation des biens publics et la bonne gouvernance démocratique au service du bien être collectif et de la justice sociale.

Vive la République du Niger, Une et Indivisible, Démocratie et Sociale !

Vive la Démocratie et l'Etat de Droit !

En avant pour le contrôle citoyen de l'Action publique !

En avant pour la Bonne Gouvernance Démocratique !

Tous Unis, Nous Vaincrons !

La Patrie ou la Mort, La Lutte Continue !

Fait à Niamey, le 18 février 2009

Ont signé :

Pour la Convergence Citoyenne

Le coordonnateur Badié Hima

Pour le Front Uni pour la Sauvegarde des

Acquis Démocratique

Le Président Morou Amadou

Pour le Mouvement Citoyen pour la Paix,

la Démocratie et la République

Le Coordonnateur

Nouhou M. ARZIKA

REPUBLIQUE DU NIGER
PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
AVIS DU GOUVERNEMENT SUR LA PROPOSITION DE LOI PORTANT INDEMNITES ET AVANTAGES PARLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, l'Assemblée Nationale a transmis au Gouvernement, la proposition de loi portant indemnités et avantages parlementaires, afin de recueillir son avis.

L'analyse de cette proposition de loi a suscité de la part du Gouvernement des observations sur les points suivants :

Article 15 : Cet article tel que rédigé n'est pas différent de l'article 31 de la loi portant statut du député que, la Cour Constitutionnelle, dans son arrêt n° 001/CC/CM du 13 juin 2008, a déclaré non conforme à la Constitution au motif de la rupture d'égalité entre les citoyens devant la loi.

Article 17, alinéa 2 : Cet alinéa tel que formulé vise à couvrir des actes irréguliers en l'occurrence les délibérations que la Cour Constitutionnelle a déclaré non conformes à la constitution, dans son arrêt n° 001/CC/CM du 13 juin 2008.

En conséquence, pour respecter l'article 115 de la Constitution du 09 août 1999, qui stipule que les arrêts de la Cour Constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucuns recours et lient les pouvoirs publics et toutes les autorités administratives civiles, militaires et juridictionnelles, le Gouvernement émet un avis défavorable à l'adoption de cette proposition de loi.

Fait à Niamey, le 11 février 2009

Brèves ... Brèves ... Brèves

30ème édition du Championnat National de Lutte Traditionnelle

Tahoua s'apprête à accueillir l'événement

Le 28 février prochain, la capitale de l'Ader (Tahoua) s'apprête à accueillir la 30ème édition du championnat national de lutte traditionnelle. Cette compétition mettra en compétition les lutteurs des huit (8) régions du Niger : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder et Niamey. Du côté de la Fédération Nigérienne de Lutte Traditionnelle (FENILUTTE) et des autorités de la région de Zinder, on dit que tout est fin prêt pour accueillir l'événement national. Et on se dit également confiant quant à son succès. Au cours de cette édition, le détenteur du sabre de l'édition précédente, Harouna Abdou de Tahoua remettra en jeu son trophée. Cette compétition se prépare au moment où le président de la FENILUTTE, Aboubacar Saïdou Ganda se trouve à l'extérieur pour raisons de santé. Il faut noter que récemment, ce dernier a été plébiscité par ses pairs à Lomé comme président de la Fédération Mondiale de Lutte Africaine.

Déclaration des biens

Les Directeurs Généraux doivent se conformer

Au regard des dispositions de la Constitution du 9 Août 1999, certaines personnalités sont assujetties chaque année à la déclaration de leurs biens. Si le Président de la République et les membres du gouvernement s'y prêtent bien à ce jeu (très légèrement souvent), il n'en est pas de même pour les Directeurs Généraux des Sociétés et Offices de l'Etat. Il est temps que ces derniers respectent cette obligation constitutionnelle.

Football

Le dernier représentant du Niger éliminé

Le samedi 21 février dernier, l'Association Sportive des Forces Armées Nationales (AS-FAN) a perdu son match retour livré contre l'Union Sportive Mbilianzani (USM) de Libreville (Gabon) sur le score de 0 buts partout. Cette rencontre rentre dans le cadre des compétitions des coupes des clubs africains. A l'aller, les Nigériens avaient perdu 1-2 à Libreville. Par conséquent l'AS-FAN est éliminé de la course pour le podium rejoignant ainsi l'AS-Police déjà écartée.

Service des ressources humaines

Communiqué

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest BCEAO a le regret de vous annoncer le décès survenu le jeudi 12 février 2009 de Monsieur Halidou Adamou . Feu Halidou Adamou a été engagé à la BCEAO le 01 juin 1995 en qualité de standardiste. Il était marié et père de six (06) enfants. Agent consciencieux, dévoué, feu Halidou Adamou jouissait de l'estime de ses supérieurs hiérarchiques et de ses collègues. A sa famille éplorée, le Directeur National de la BCEAO et l'ensemble de son personnel, présentent leurs condoléances les plus attristées. **Que la terre lui soit légère. Amen.**

Pour bien préparer la rentrée 2008 – 2009, et vous informer au quotidien, N'hésitez plus ! Rendez – vous Rue du CCFN Jean Rouch Niamey-Niger



INTERVIEW du Président FORTINUM GROUP SA

Présentez nous votre structure

Fortinum Group est une société de conseil, d'investissement, de gestion et de développement de projets qui est née de la volonté de jeunes africains de pays différents, et s'est installée à Niamey sous l'influence et la force de persuasion de patriotes nigériens panafricanistes, qui n'ont ménagé aucun effort afin que cela se fasse sans ambages et que nous puissions adapter notre business model aux réalités de ce pays tant convoité de nos jours et en plein essor. Pour mener à bien notre mission, nous avons bien entendu pris le soin, comme nous avons eu à le faire dans d'autres pays, de nous entourer de collaborateurs de hauts niveaux qui ont capitalisé un savoir-faire important en matière de création et de développement d'entreprises et d'un Advisory Board constitué de ceux qui ont influencé et provoqué l'installation de la structure ici à Niamey et qui cumulent également un historique professionnel issu de postes clés (Groupes internationaux, banques, etc.). C'est une S.A de droit nigérien qui souhaite participer au développement de notre environnement, par la mise en œuvre d'un business model où l'installation de structures modernes et le Partenariat sont les principaux leviers de croissance et de création de richesse. Les projets conduits par Fortinum Group sont divers et complexes de par leur secteur d'activité, leur nature, leur objet, leur taille, leur mode de financement, la répartition du risque, leur mode de rémunération, et leur réalisation. Le dénominateur commun à ces projets est la conformité à l'objectif premier du groupe et l'adéquation avec plusieurs critères dont notamment l'impact économique et social, l'engagement d'effets structurants, l'inscription dans les priorités de nos pays. Par ailleurs, nous avons une approche proactive qui vise à anticiper l'avenir en termes d'investissements directs, et à provoquer un changement profond par la promotion d'un modèle économique favorisant l'entrée de ceux qui détiennent les capitaux et les technologies et qui souhaiteraient les mettre en exercice dans le cadre d'un partenariat " Win-Win ". Nous sommes d'ailleurs en phase de mettre sur pied en marge du colloque une structure qui participera de manière notable à la création d'emplois au Niger.

Qu'entendez vous par compétitivité des entreprises ?

Parlant de compétitivité des entreprises, plusieurs définitions peuvent être données vu la diversité des approches. Nous pouvons d'une manière générale lier la compétitivité d'une entreprise à sa capacité à faire face à la concurrence tant sur les marchés externes que sur les marchés internes, mais surtout à s'adapter aux fluctuations et aux évolutions de ces derniers en intégrant la gestion de certaines données assez complexes à savoir les lois de l'économie, la qualité, l'innovation, les prix et coûts de revient, les délais, les exigences des consommateurs, etc.

Pour être compétitive, une entreprise doit nécessairement prendre en compte ces dernières pour d'une conservation ou d'un accroissement de ses capacités de survie. D'où la nécessité de bien interpréter la réalité du marché, des techniques et des modes de pensées des concurrents et des partenaires, de leur culture et de leurs intentions. Et c'est à ce moment qu'intervient cette notion d'Intelligence Economique qui reste l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement, de distribution et de protection de l'information utile aux acteurs économiques. Elle permet de prolonger les différentes actions de veille et de protection du patrimoine. En outre, elle intègre les réalités culturelles liées à chaque entreprise et les stratégies d'influence. Ce qui s'avère difficile pour les PME par exemple mais qui peut être comblé par le système de renforcement de capacité. Prenons le cas concret du Niger qui regorge de ressources et d'opportunités, environnement dans lequel nous évoluons par exemple, où pour la création de richesses, le gouvernement a identifié les secteurs prioritaires, allant de l'agriculture, l'élevage, etc., aux technologies de l'information, et il me semble plus qu'utile d'ajouter le secteur minier et les sources et modes de financements alternatifs. A cet effet l'instauration d'une politique d'Intelligence Economique est nécessaire dans un contexte de mondialisation marquée par une plus grande ouverture de ces types de marché et l'exacerbation de la concurrence. Ce genre de contexte oblige nos entreprises à maîtriser les conditions et les règles de la compétition, les stratégies des

acteurs, les technologies, et à conquérir des marchés. C'est la meilleure façon d'accompagner les dirigeants d'entreprises et permettre de protéger le patrimoine national et de promouvoir le développement économique de leurs structures et de leur pays et de faire face aux mutations économiques mondiales. L'IE est un processus de collecte, d'analyse, de validation et de communication de l'information utile en vue de son exploitation par les acteurs économiques. Sa finalité est d'améliorer la compétitivité des entreprises et de l'économie et de renforcer les capacités d'influence d'un pays. Elle se propose d'aider les entreprises à considérer l'information comme l'une des matières de base indispensables à l'amélioration de leur compétitivité contrairement aux définitions et objectifs qui lui ont été attribuées. Je pense que le colloque sera l'occasion d'apporter un éclaircissement à tout cela.

Quels sont les objectifs du colloque ?

Dans le but de réunir la plupart des acteurs concernés, nous avons ciblé les Dirigeants d'entreprises, les Hauts fonctionnaires et décideurs politiques, les Dirigeants d'ONG, les Décideurs territoriaux et élus locaux, les Universités et grandes écoles, les enseignants, les représentants des chambres de commerce, les agences de promotion des investissements, etc... Quant à nos objectifs, ils restent des plus nobles, à savoir faire connaître les nouveaux défis de compétitivité auxquels doivent faire face nos économies, faire connaître ce qu'est l'intelligence économique et ses pratiques (Etats, entreprises et organisation, territoires.), transmettre le savoir-faire à posséder pour l'élaboration et la mise en pratique d'une politique d'intelligence économique et de programmes pour des PME afin d'améliorer leur compétitivité. Certains des intervenants vont dans la même lancée transmettre le savoir-faire nécessaire pour tirer parti des TIC dans le contexte de compétitivité économique, proposer aux participants les méthodes d'attaque et de défense auxquelles sont confrontées les entreprises, les organisations et les états dans la compétition économique mondiale, Insister sur le rôle que doivent assumer les secteurs public et privé dans la création d'un environnement favorable à

l'écllosion et à l'épanouissement des entreprises. L'autre objectif c'est d'ouvrir une porte aux spécialistes afin qu'ils puissent poursuivre à travers d'autres colloques et conférences la réflexion sur le concept de sécurité économique et " patriotisme " économique, de sensibiliser les acteurs de la vie économique à l'importance de l'information, de transmettre le savoir-faire sur les méthodes d'enseignement de l'intelligence économique et la mise en place des programmes d'enseignement.

Quelles sont vos attentes au sortir de ce colloque

L'objectif au sortir de cette manifestation est que chaque entreprise nigérienne ou autre présente, puisse intégrer dans sa stratégie les éléments lui permettant d'améliorer certes sa productivité mais aussi sa compétitivité élément indispensable dans un environnement de globalisation "mondialisation" donc de lever de barrière économique & financière, pour survivre et rester pérenne". Bien sûr tout en n'oubliant pas aussi que la compétitivité est fortement liée à la qualité des ressources humaines.*En d'autre termes nos entreprises devront maîtriser l'intégralité de leur coût de production et processus de traitement qualité aussi bien pour les services que pour les biens afin d'être en phase avec les besoins du consommateur qui n'est rien d'autre que d'acheter de la qualité au meilleur prix, Surtout parce qu'il n'y a plus de frontière maintenant ... au Niger et partout ailleurs en Afrique, on retrouve des produits chinois, turcs.... de ce fait la compétitivité doit s'instaurer est surtout vis à vis des autres marchés. Fortinum Group S.A, conscient que toutes les entreprises ne disposent pas toutes de moyens humains, financiers et organisationnels, s'est donné également comme vocation des les accompagner dans le conseil & la restructuration pour atteindre les objectifs escomptés. Donc dans un esprit de compétitivité et de partenariat, nous entendons jouer un rôle de promoteur économique et être présent lors des concertations aux cotés des acteurs impliqués dans la gestion stratégique des programmes économiques et de développement.

Propos recueillis par Salifou Soumaïla Abdoulkarim

FORTINUM GROUPE S.A. ORGANISE POUR UNE PREMIERE UN COLLOQUE



THEME : LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES & L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Sous la Présidence de Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation
Le Co-Parrainage de Monsieur le Ministre de la Compétitivité et de la Lutte contre la Vie chère
et la Participation de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du NIGER

DATE : DU 11 AU 13 MARS 2009 AU GRAND HOTEL DU NIGER

Village de la Prosopée N° 048 I
BP 171 Niamey - NIGER
Tél. : +227 20 00 00 00 / Fax : +227 20 70 07 07
E-mail : fortinum@fortinum.com
www.fortinum.com



Zoom sur la présidente de la FENIBASKET



S'il y a une femme qui continue à faire parler d'elle ces derniers temps, c'est bel et bien Docteur Djamilia Ferdjani. Elu à la tête de la Présidence de la Fédération Nigérienne de Basket-ball (FENIBASKET), cette dame

est en train d'accomplir un travail formidable pour le rayonnement de la balle au panier au Niger. Avec la réussite coup sur coup de la coupe du Président de la République et du championnat national, le basket-ball est entrain de retrouver ses titres de noblesses. En janvier dernier, la FENIBASKET a signé plusieurs conventions de sponsoring avec plusieurs entreprises et sociétés de la place. Ces conventions signées sous la houlette de Docteur Djamilia Ferdjani vont assurément apporter une bouffée d'oxygène au Basket nigérien. Bon vent à la FENIBASKET et à Docteur Ferdjani.

COMMUNIQUE DE PRESSE COLLOQUE SUR LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES et L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Près de 250 personnes participeront, les 11, 12 et 13 Mars 2009, au Grand Hôtel du Niger, à un colloque sur " La Compétitivité des Entreprises et l'Intelligence économique " organisée par Fortiun Group, Société de Project Management et de Consulting, ayant son siège à Niamey. L'objectif de la manifestation est de faire connaître " l'intelligence économique ", faire ressortir des enjeux à cette discipline en Afrique. Le colloque explorera le rôle important que l'Intelligence économique peut jouer dans la compétitivité des entreprises et des territoires, la croissance économique et son rôle dans l'élaboration des politiques de développement.

La pratique de l'Intelligence économique a connu un développement croissant ces dernières années. Pourtant certaines résistances perdurent, particulièrement en Afrique. D'aucuns ignorent encore que cette discipline joue un rôle essentiel dans le développement de la compétitivité des Etats et la performance des firmes.

La rencontre accueillera des représentants du gouvernement, des missions économiques, des ambassades, des représentants du patronat, de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Agriculture de Niamey, des chefs d'entreprises, des consultants, des économistes, etc.

Le Comité d'Organisation

DECLARATION DES JEUNES AVOCATS DU NIGER

Le samedi 07 février dernier, un de nos confrères, Maître Yahoza Amani a été interpellé et placé en garde à vue avec interdiction de visite pour " jet de discrédit sur décision judiciaire " suite à une interview accordée à la presse au sortie de l'audience.

Cette mesure, qui n'était pas nécessaire à la poursuite de notre confrère, a pris fin le lendemain au soir.

L'Association des Jeunes Avocats du Niger tient à rappeler que la liberté d'expression est un droit fondamental consacré tant par la Constitution que par les instruments juridiques internationaux auxquels notre pays est partie.

Mieux, les droits de la défense, garantie d'une justice équitable, ne sauraient exister en l'absence de la large liberté de parole universelle reconnue aux avocats.

Nonobstant les velléités de remise en cause de ces principes, l'Association des Jeunes Avocats du Niger s'est abstenue jusqu'à ce jour, de tout commentaire sur cette affaire.

Notre souci était de préserver la quiétude au sein de la famille judiciaire à laquelle nous réaffirmons notre attachement.

Cependant, par solidarité, les avocats ont spontanément toute activité judiciaire dans l'espoir d'un dénouement rapide et heureux de la situation du confrère.

A ce jour, nous constatons curieusement qu'aucune suite judiciaire n'a été formellement donnée à la procédure.

Face à cette situation, nous faisons nôtre les propos d'un confrère français, je cite :

" Il n'est absolument pas interdit de commenter une décision de justice (...).

Dieu merci, sinon je serais en prison depuis longtemps.

Songer à l'absurdité d'une telle interdiction :

Quand je fais appel d'une décision je ne pourrais donc devant la cour que vanter l'excellence du jugement que j'attaque ?

La cour elle-même ne pourrait que le confirmer avec des éloges à peine de se voir convoquée devant le Conseil Supérieur de la Magistrature ?

Quant aux critiques entendues sur l'affaire d'Outreau, elle seraient donc hors la loi, et le procureur général de Paris devrait donc jeté dans une cellule, idéalement sur la paillasse encore chaude laissée par un des accusés.

Il est des revues spécialisées rédigées par d'éminents professeurs de droit qui ne font que commenter des décisions, et les magistrats les lisent avec beaucoup d'intérêt, y compris et surtout ceux qui ont rendu la décision commentée. Tous les étudiants en droit perdent les plus belles années de leur vie à commenter sans fin des décisions de justice, à disséquer leur sens, leur valeur et leur portée ". fin de citation.

Ces commentaires illustrent parfaitement nos préoccupations actuelles.

En effet, une démocratie véritable ne peut construire sans une justice indépendante, elle-même redevable des critiques des sentinelles du droit que sont les avocats.

L'Association des Jeunes Avocats du Niger nourrit l'espoir que cet incident trouvera, dans les meilleurs délais, une solution au mieux des intérêts de la justice nigérienne et réaffirme son engagement à suivre sa mission de gardien d'une justice équitable pour tous.

Que l'on se souvienne, je cite : " L'avocat est un homme de bien qui sait bien parler " fin de citation.

Fait à Niamey ; le 12 février 2009.

Pour l'Association des Jeunes Avocats du Niger

Le Président

LE VISIONNAIRE

Hebdomadaire Nigérien d'Information Générale

Siège : face Ministère du Transport, dans les locaux du RDFN

Directeur de Publication

Salifou Soumaïla Abdoul karim

Cel : 96.99.13.83

Service Commercial

94.94.76.98

Composition

Ibrahim Amadou

Impression

NIN

Tirage

1000 Exemplaires

LE COUP DE FORCE D'ANDRY RAJOELINA TOURNE COURT

Les forces de l'ordre ont repris le contrôle des ministères occupés par ses partisans



Les partisans d'Andry Rajoelina viennent de perdre une bataille dans la guerre qu'ils livrent depuis le 26 janvier au président malgache, Marc Ravalomanana. Les forces de l'ordre les ont délogés, tôt vendredi, des locaux des ministères investis la veille, où ils ont installé des ministres nommés par le maire déchu d'Antananarivo.

Marc Ravalomanana reprend la main. Sans violence, les forces de sécurité malgaches sont parvenues à reprendre le contrôle, vendredi très tôt le matin, des locaux de quatre ministères investis la veille par les partisans du maire destitué d'Anta-

nanarivo, Andry Rajoelina. Selon des témoignages, hormis quelques tirs sporadiques de sommation vers 03h30, la situation restait calme aux alentours des ministères vendredi matin, après l'intervention de l'armée qui a interpellé une cinquantaine de manifestants, selon l'AFP. " Les ministères occupés par l'opposition ont été repris et les barricades érigées tout autour déblayées. Les fonctionnaires peuvent retourner à leurs postes ", a ainsi annoncé à la télévision le ministre de la Sécurité intérieure, Désiré Rasolofomanan. Jeudi après-midi, les partisans d'Andry Rajoelina avaient annoncé avoir pris possession de quatre ministères : la Sécurité intérieure, l'Intérieur, l'Education nationale et l'Aménagement du Territoire. L'opération s'est déroulée sans heurts, les forces de sécurité ayant laissé les manifestants, installer les " ministres " de la " Haute autorité de transition " (HAT), le gouvernement parallèle proclamé par le maire déchu de la capitale. Un coup de force qui n'a finalement pas fait

long feu. Andry Rajoelina, le jeune maire d'Antananarivo, accuse Marc Ravalomanana de dérive dictatoriale, de dilapider les deniers publics et d'être responsable de la mort d'au moins 28 personnes tuées par la police lors d'une manifestation le 7 février. Plus de 100 personnes ont trouvé la mort, depuis le 26 janvier, date de début de la crise politique, la plus grave que traverse la présidence de Ravalomanana. Des négociations ouvertes entre l'ancien maire et le président le 11 février sous la pression de la communauté internationale ont tourné court, Rajoelina ayant demandé à son rival d'abandonner le pouvoir. Du moins officiellement. Incrédule, le quotidien électronique malgache La Tribune souligne dans un éditorial paru vendredi que les " négociations sont en cours, mais aucun des camps en présence ne veut l'admettre honnêtement et publiquement ". Une catastrophe pour l'économie du pays, s'inquiète l'auteur de l'édition, rappelant que " pendant ce temps, les artistes con-

tinueront de chômer, les activités économiques et financières de tourner au ralenti et les hôtels de se vider... " " Deux gouvernements qui coexistent pendant plusieurs mois "

Après la tentative de prise de pouvoir avortée, l'avenir de l'île reste plus que jamais incertain. Philippe Hugon, directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris), analyse sur les colonnes du Figaro : " Si la situation s'envenime, avec de nouveaux mouvements de violence, on peut imaginer que l'armée prenne le pouvoir provisoirement, pour remettre de l'ordre, avant de le rendre à des civils. Mais si les choses s'enlisent, on peut très bien avoir deux gouvernements qui coexistent à Madagascar pendant plusieurs mois ". Un scénario ubuesque sur lequel La Tribune ironise : " Les deux " ministres " avec leur SG respectif vont-ils devoir jouer à la Playstation ou aux cartes pour se départager leurs fonctions ? "

AFP

Guinée : Alpha Condé sur la sellette

Le politicien aurait déclaré qu'il a " honte d'être musulman... "

Depuis quelques jours, le leader du Rassemblement du peuple (RPG), le professeur Alpha Condé, est au centre d'une vive polémique. A l'origine de celle-ci, une déclaration tendancieuse. " J'ai honte d'être musulman ", aurait affirmé l'homme politique au sortir de la rencontre entre le chef de la junte, Au sortir de la rencontre entre le président Dadis Camara et les forces vives de la nation (partis politiques, syndicats et organisations de la société civile), le 9 février dernier, à Conakry, les religieux (chrétiens et musulmans) ont pris la parole à tour de rôle, pour dire ce qu'ils pensaient de la transition. Alpha Condé, le leader du RPG, n'aurait alors pas apprécié les propos des chefs religieux musulmans qui, selon lui, étaient démagogiques (près de 80% des Guinéens sont musulmans). Il aurait, par contre, apprécié l'intervention du représentant des chrétiens, Monseigneur Albert Gomez. Alpha Condé aurait signifié cela au sortir de la salle, dans un entretien privé avec ce chrétien, en déclarant : " J'ai honte d'être musulman... "

Un journaliste qui était à côté aurait capté ses propos. Il les a publiés dans l'hebdomadaire L'indépen-



danat. Vu le tollé que cet article a suscité, la direction du parti d'Alpha Condé a aussitôt produit un démenti. Alpha Condé, lui, se trouvait déjà à Dakar, au Sénégal. Mais le journal dans sa livraison du jeudi 19 février persiste et signe : " Alpha Condé a bel et bien tenu ces propos ". Mais il y a pire, le collègue des imams de Guinée est entré dans la danse et a fait publier dans le journal incriminé une lettre ouverte à Alpha Condé. Dans cette missive, le collègue des imams exprime son indignation vis-à-vis du professeur Alpha Condé. " L'islam n'a pas de regret pour l'affection d'un indécis ", assène-t-il, péremptoire.

AFP

DECLARATION de l'ANEPI

L'Association Nigérienne des Editeurs de la Presse Indépendante (ANEPI), s'est réunie en session extraordinaire ce samedi 07 février 2009 en vue d'apprécier la situation du Directeur de publication du bimensuel "L'ACTION". Boussada Ben Ali est poursuivi par le Ministère Public suite à la parution d'un article intitulé "AU MINISTERE DES FINANCES : UN MARCHE DE 806.430.933 FCFA SMI" publié dans le N°44 du 13 janvier 2009. Arrêté le 23 janvier 2009 notre confrère a été condamné, le 06 février 2009, à trois (3) mois d'emprisonnement ferme et 50.000F d'amende. Rappelons que depuis la parution de cet article, notre confrère a subi des appels incessants et interpellations de certains hauts responsables du pays pour l'amener à apporter un démenti à son article. Boussada Ben Ali a été jugé le 02 février 2009, par la procédure du flagrant délit de "divulgarion de fausses nouvelles susceptibles de troubler l'ordre public". Et, le vendredi 06 février la sentence tombe. Boussada est lourdement condamné à 3 mois fermes et 50.000F d'amende.

Au vu de tout ce qui précède, l'ANEPI :

- 1- constate la persistance des manœuvres d'intimidation à l'encontre des journalistes;
- 2- condamne la démarche singulière et scandaleuse du président du CSC, qui, au lieu de chercher à persuader le Ministre en cause à répondre à l'article incriminé par un droit de réponse, se démène à amener notre confrère à se faire hara kiri en adoptant une formule somme toute humiliante et qui pourrait porter préjudice non seulement à son honorabilité mais aussi à son journal et à la presse indépendante toute entière ;
- 3- apporte son soutien sans réserve au journaliste Boussada Ben Ali et l'encourage à poursuivre son travail d'investigation.
- 4- condamne l'arrestation et l'emprisonnement de Boussada Ben Ali
- 5- déplore que la réplique du Ministre des finances soit faite sur les médias d'Etat alors même que la réglementation voudrait que ce droit de réponse s'exerce dans le journal L'ACTION.
- 6- regrette que la télévision nationale, en principe au service du public, soit utilisée pour discréditer un citoyen, de surcroît journaliste avant même son procès.
- 7- marque sa surprise et son indignation suite à l'arrestation d'un des avocats de Boussada Ben Ali en l'occurrence Me Yahouza Amani pour "jet de discrédit sur une décision de justice" et lui apporte son soutien indéfectible dans cette épreuve
- 8- appelle les journalistes sincères à rester soudés pour faire face aux défis à venir, car la lutte sera éprouvante.

Fait à Niamey, le 07 février 2009